



01.30.51.83.36
fsu78@fsu.fr

Communiqué de presse du 11 mai 2020 :

CGT et FSU alertent sur les conditions de réouverture des collèges dans les Yvelines

Alors que la réouverture des établissements scolaires fait frémir les différentes collectivités en charge de l'entretien et la restauration, le Conseil département ne brille guère par son efficacité et sa transparence dans les collèges Yvelinois. Il faut rappeler que depuis 2019, Pierre Bédier a fait le choix politique d'externaliser une grande partie des compétences du département au groupe Sodexo dans le cadre d'une SEMOP (Société à économie mixte à opération unique). C'est ainsi que la société C'Midy est née, entre crainte des parents, colère des syndicats et charançons dans les assiettes...

Nous avons alors dénoncé les conditions de ce transfert de charge de la collectivité vers le privé. Il nous semblait inconcevable qu'une société soumise à la pression des actionnaires puisse assurer toutes les garanties d'un véritable service public. Nous ne pensions pas que la crise sanitaire que nous traversons illustrerait à ce point notre analyse. La preuve est désormais faite que l'externalisation complexifie toutes organisations et processus décisionnels par la démultiplication d'interlocuteurs (Éducation Nationale, Conseil Départemental, SODEXO).

Par ailleurs, nous constatons dans un grand nombre d'établissements que le personnel C'Midy n'est pas en nombre suffisant pour assurer ces missions de nettoyage prévues dans la semaine du 11 mai. L'effectif est fréquemment réduit de moitié, voire même limité à un seul agent d'entretien pour tout un collège. Qu'en sera-t-il lors d'une réouverture d'établissement aux élèves alors même que l'entretien doit être renforcé ? Comment le Conseil départemental compte-t-il gérer cette situation alors que le ministère de l'Éducation nationale planifie pour sa part une réouverture à marche forcée des établissements ?

Nos organisations veilleront autant que possible à ce que les conditions de travail et de sécurité de l'ensemble des personnels soient garanties et respectées. Mais force est de constater que la SODEXO freine l'activité syndicale auprès des agents sous contrat privé. En effet, ils ont précisé aux représentants du personnel qu'ils devraient « limiter leur déplacement sur site, la communication en mode télétravail devant être la règle prioritaire ». Autrement dit, SODEXO veut restreindre les droits syndicaux visant à s'assurer du bon respect des règles d'hygiène et de sécurité pour le personnel de l'établissement et pour les élèves. Pourquoi empêcher le travail des élus mandatés de vérifier les conditions de reprises ? Cela renforce nos inquiétudes quant à l'évaluation des risques d'exposition au Covid 19 des personnels comme des élèves.

Nos organisations respectives ont fait part de ces préoccupations à C'Midy et au Conseil départemental le 21 avril et le 30 avril. Nous n'avons obtenu à ce jour aucune réponse des intéressés. Les actionnaires seraient-ils frileux à l'idée de mettre la main à la poche pour supporter

le surcoût financier représenté par le respect du protocole sanitaire ? Il est à craindre que le bionettoyage plusieurs fois par jour préconisé par le protocole sanitaire ne fasse pas partie du cahier des charges initial...

En attendant, et alors que la tarification sociale a été l'un des arguments mis en avant par le Conseil départemental pour faire valoir le choix de l'externalisation, C'midy n'a pas oublié d'envoyer pendant le confinement des mises en demeure par voie d'huissier afin de réclamer aux familles la régularisation d'impayés. Quand on sait les difficultés financières que traversent une partie de la population du département (chômage partiel, voire absence de revenus), nous trouvons scandaleux cet acharnement contre les plus précaires.

Cette crise sanitaire doit nous interroger sur la cohérence et l'articulation entre les différentes politiques publiques. Surtout, elle doit nous alerter sur les dangers de l'externalisation vers le privé de compétences aussi sensibles que l'entretien et la restauration dans les établissements scolaires. En responsabilité, nous demandons que toutes les garanties de protection soient données pour le personnel et pour la population. Ce doit être un préalable impérieux avant toute réouverture d'établissement, même si nous passons en zone verte. Cela nécessite le rétablissement des droits syndicaux, l'attribution des moyens de protection nécessaires pour le personnel, et les moyens d'assurer les missions d'entretien et de restauration en toute sécurité pour les élèves. Cela passe notamment par un renfort d'effectif, le respect des mesures prévues dans le protocole sanitaire national, et leur vérification préalable en CHSCT.

Contacts presse :

CGT Conseil départemental des Yvelines :
Tristan Fournet : 06.13.12.32.04

FSU Yvelines
François Hébert : 06.74.04.63.06